

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 17 septembre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 17 septembre 2020

N° 20-08-08

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2020

OBJET :

Désignation des représentants titulaire et suppléant de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de Saint-Etienne Métropole – Mandat 2020-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gilles GRANGIER à Philippe DENIS – Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/09/2020

Affichage : 17/09/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DE LA COMMUNE A LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE SAINT-ETIENNE METROPOLE – MANDAT 2020-2026

Monsieur le Maire expose que chaque commune de Saint-Etienne Métropole doit désigner ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour le mandat 2020-2026.

Le rôle de cette Commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté urbaine puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

Madame Geneviève NIGAY et Monsieur Philippe DENIS se portent candidats, respectivement titulaire et suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Madame Geneviève NIGAY, titulaire, et Monsieur Philippe DENIS, suppléant, pour représenter la commune de Saint-Galmier au sein de la CLECT.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 17 septembre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20200916-20-08-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2020
Affichage : 17/09/2020